

DECRET N° 2015-110 DU 06 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Vu** le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) en sa session du 30 septembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des
Recherches Pétrolières et Minières,
de l'Eau et du Développement des
Energies Renouvelables,

Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,

Barthélémy Dahogba KASSA

Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS :

PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MEFPD 2 ; MERPMEDER 2 ; MDAEP 2 ; AUTRES MINISTERES 24 ; IGE 1 ; IGF 1 ; DGAE-DGCPE 3 ; SONEB 4 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGST-INSAE 3 ; UAC-FASEG-FADESP-ENAM-ENEAM 4 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JORB 1.